

Si t'en roules un,
roule pas l'autre



Association des intervenants en
toxicomanie du Québec inc.



Jeu-questionnaire sur le cannabis et la conduite automobile

Afin de te permettre d'augmenter tes connaissances concernant l'impact du cannabis sur la conduite automobile, un jeu-questionnaire t'est proposé. Mets donc tes connaissances à l'épreuve en répondant par **VRAI** ou **FAUX** aux énoncés suivants.

- 1 Les conducteurs sous l'effet du cannabis ont tendance à augmenter leur vitesse.
- 2 Il est plus difficile de conduire en ligne droite lorsqu'on est sous l'influence du cannabis.
- 3 Les conducteurs sous l'influence du cannabis sont moins conscients de leur intoxication que les conducteurs sous l'influence de l'alcool.
- 4 On doit s'abstenir de conduire lorsqu'on a consommé du cannabis et ce, peu importe la quantité consommée.
- 5 Conduire alors qu'on a les facultés affaiblies par le cannabis est un acte criminel.
- 6 La décriminalisation du cannabis diminuera les sanctions prévues au niveau de la conduite automobile sous l'influence du cannabis.
- 7 Le cannabis est la deuxième substance illicite la plus consommée au Québec.
- 8 Au Québec, l'alcool et le cannabis sont les deux substances les plus fréquemment trouvées chez les conducteurs décédés.
- 9 Le fait d'être sous l'influence du cannabis et de l'alcool augmente considérablement le risque d'être impliqué dans un accident routier.
- 10 Les mesures alternatives à la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, telles que le taxi, le recours à un conducteur désigné ou un service de raccompagnement, peuvent être utilisées pour le cannabis.

Réponses au jeu-questionnaire

1 FAUX

Les conducteurs sous l'influence du cannabis réduisent habituellement leur vitesse. Par contre, leur temps de réaction est augmenté, leurs réflexes sont ralentis, leur conduite est hésitante et ils risquent de ne pas pouvoir faire face à l'imprévu.

2 VRAI

Le cannabis a effectivement un impact sur la trajectoire tout comme la fatigue ou certaines substances qui agissent sur le cerveau humain.

3 FAUX

Les conducteurs sous l'influence du cannabis sont habituellement plus conscients de leur intoxication que les conducteurs qui ont les facultés affaiblies par l'alcool. Ils adoptent donc moins de comportements à risque que les conducteurs ayant les facultés affaiblies par l'alcool (vitesse, dépassements, distance entre les véhicules). Un tel élément contribue au fait que les risques associés à la conduite automobile sous l'influence du cannabis sont souvent sous-estimés.

4 VRAI

On doit s'abstenir de conduire lorsqu'on a consommé du cannabis car il est impossible d'établir un seuil sécuritaire de consommation. Même une faible teneur en THC – le principal ingrédient psychoactif du cannabis – peut entraîner un amoindrissement des facultés. En règle générale, la conduite automobile est davantage affectée lorsque la quantité consommée est plus élevée.

5 VRAI

Selon le Code criminel canadien, conduire avec les facultés affaiblies par la drogue, dont le cannabis, entraîne des sanctions au même titre que les facultés affaiblies par l'alcool.

6 FAUX

La décriminalisation du cannabis ne modifiera pas les sanctions prévues au niveau de la conduite automobile. La décriminalisation du cannabis vise principalement à remplacer les sanctions pénales par des amendes dans le cas de possession de petites quantités de cannabis.

7 FAUX

Le cannabis s'avère de loin la substance illicite la plus consommée au Québec.

8 VRAI

Des données récentes indiquent que l'alcool et le cannabis sont effectivement les deux substances les plus fréquemment retrouvées chez les conducteurs décédés au Québec.

9 VRAI

Toute combinaison de substances (alcool, substances illicites ou médicaments) constitue un mélange explosif incompatible avec la conduite automobile. La combinaison de substances augmente de façon très importante le risque d'accident routier mortel davantage que si chacune des substances était prise séparément.

10 VRAI

Toutes les mesures alternatives recommandées pour l'alcool peuvent être envisagées pour prévenir la conduite automobile sous l'influence du cannabis.



Association des intervenants en
toxicomanie du Québec inc.
www.aitq.com

Graphisme : Versicolore design graphique

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de la Stratégie antidrogue et substances contrôlées – fonds des initiatives communautaires, Santé Canada. Les vues exprimées ici ne représentent pas nécessairement la position officielle de Santé Canada.